

Redémarrer son activité après le confinement

Mesures barrières et évaluation des risques



Public :

Chefs d'entreprises artisans ou leurs conjoints et salariés

Modalités :

Durée : 3.5 heures

Lieu : FOAD

Objectifs :

- Réaliser l'évaluation du risque COVID
- Savoir impliquer tout le personnel à la démarche de prévention
- Construire son plan de réouverture
- Réaliser et mettre à jour son document de prévention

Programme

- Responsabilité du chef d'entreprise, enjeux de l'évaluation des risques face au COVID19
- Méthode d'évaluation des risques professionnels
- Accompagnement à l'évaluation du risque COVID-19 et validation du plan d'actions
- Restitution de l'évaluation des risques – grille d'évaluation excel

Moyens pédagogiques : échange par téléphone, échange de documents pour le travail à distance de l'apprenant, visio pour restitution du travail

Information au 05 62 61 22 50.

Le 28/02/2020

Renseignement et inscription auprès du service formation
Tél. 05 62 61 22 50 - Service-formation@cma-gers.fr

